



Escroquerie sur Internet et pénal

Par **gilplus**, le **22/03/2019** à **14:25**

Faisant suite à un courrier (se présentant dans la forme) comme un courrier officiel (département de la Réglementation générale à la protection des données, en fait une entreprise privée) me précisant que je n'étais pas en conformité, que je dois le faire sans délai, à défaut sanctions pénales prévues par la loi...

J'ai appelé au n° indiqué, bien qu'étant en conformité mais ayant un doute s'il me manquait des éléments

La personne au tel m'a précisé que c'était beaucoup plus compliqué, qu'il me fallait un audit pour en être sûr

Elle m'a "proposé" légitech, pour un forfait de 1190 euros ttc

Le seul service que j'ai eu de cette entreprise c'est un rapport de l'expert, rapport standard qui concerne toutes les entreprises notamment avec salariés or je suis microentrepreneur donc seul

Malgré mes relance par mail et tel rien

Je suis allé au commissariat pour porter plainte, mais l'agent l'a refusé au motif que c'est une affaire qui relève du civil et pas du pénal

Or il s'agit bien d'une escroquerie comme me l'a confirmé ma protection juridique maif!!!

J'aurais peut-être intérêt à faire 2 plaintes différentes une pour escroquerie, l'autre pour non service payé???

J'ai fait une pré plainte sur Internet j'attends d'être convoqué

Avez-vous des suggestions? Merci